

ENREGISTREMENT ☒

DÉBUT 9 h 30
FIN 14 h 50

COUR SUPÉRIEURE

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

JEAN-PAUL DUPUIS et FRANCIS TREMBLAY	DEMANDE
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE et DESJARDINS GESTION INTERNATIONALE D'ACTIFS INC.	DÉFENSE

Division : civile (Action collective) Salle n° : 3.42

Le 21 novembre 2024

PRÉSIDENT: L'HONORABLE BERNARD GODBOUT, J.C.S. (JG 1744)

DEMANDE	M ^e Philippe Hubert Trudel Me Mathieu Charest-Beaudry TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE INC.
☒ PRÉSENTS ☐ ABSENT	

DÉFENSE	M ^e Mason Poplaw M ^e Isabelle Vendette M ^e Samuel Lepage MCCARTHY TÉTRAULT
☐ PRÉSENT ☒ ABSENT	

NATURE DE LA CAUSE	DEMANDE DES DÉFENDERESSES EN REJET PARTIEL DES RAPPORTS D'EXPERTISE (SÉQ. 154)
GREFFIÈRE	Johanne Beaumont (TB3634)

9 h 30	Appel de la cause et identification des avocats. Me Trudel informe le Tribunal qu'il a l'intention d'interroger Mme Brenda Lee relativement à sa déclaration sous serment du 15 novembre 2024 produite au soutien de la <i>Demande des défenderesses en rejet partiel des rapports d'expertise</i> .
9 h 41	Me Poplaw s'y objecte, à ce moment-ci, pour les motifs qu'il énonce.
9 h 50	Me Trudel propose de reporter cette question après les représentations des parties. Me Poplaw remet au Tribunal un cahier boudiné contenant la déclaration sous serment de Mme Brenda Lee du 15 novembre 2024 et les pièces jointes identifiées A-1 à A-4.

La pièce suivante est produite au soutien de la *Demande des défenderesses en rejet partiel des rapports d'expertise* :

R-1 Lettre du 26 novembre 2021 de Me Samuel Lepage qui
« vise à donner suite au jugement sur les objections rendu le
14 juin dernier par l'honorable Bernard Godbout, j.c.s. ».

Me Poplaw remet au Tribunal le plan d'argumentation des défenderesses et ses autorités. Une version électronique avait également été transmise.

9 h 52

Représentations de Me Poplaw.

10 h 30

Me Poplaw remet au Tribunal une copie des rapports d'expertise des demandeurs surlignée en rouge et en jaune.

- Le rouge identifie les sections des rapports qui doivent être rejetées;
- Le jaune est utilisé pour attirer l'attention du Tribunal.

10 h 34

Me Trudel demande que cette copie surlignée soit produite pour utilisation ultérieure, le cas échéant, car ces rapports ont été communiqués mais ils n'ont pas encore été dûment produits au dossier de la Cour.

Pièce produite dans une enveloppe scellée :

R-2 Copie surlignée en rouge et en jaune des rapports d'expertise des demandeurs, à savoir :

- Le rapport de M. Pierre Malo du 2 juillet 2024;
- Le rapport de MM. Martin Boyer et René Garcia du 14 juillet 2024.

10 h 36

Me Poplaw poursuit ses représentations.

11 h 04

Suspension de l'audience.

11 h 22

Reprise de l'audience.

Le Tribunal s'adresse à Me Vendette relativement aux articles 241 et 294 du *Code de procédure civile*.

Me Vendette intervient.

11 h 26

Représentations de Me Vendette.

	Interventions du Tribunal.
12 h 06	Me Vendette demande que la pièce R-2 soit produite dans une enveloppe scellée au dossier de la Cour avec le consentement des avocats des demandeurs.
12 h 08	<u>Représentations de Me Trudel.</u> Une version électronique des pièces et procédures utiles, le plan d'argumentation et les autorités des demandeurs avait été transmise par courriel au Tribunal.
	Interventions du Tribunal.
12 h 19	Me Trudel produit un extrait de la pièce D-15 « Se couvrir pour l'avenir »
12 h 29	Objection de Me Poplaw (Le rapport produit comme pièce D-7 au soutien du paragraphe 142 de la défense, à la page 4, ne réfère pas aux produits IPS et IPT). Réplique de Me Trudel. Me Poplaw précise son objection. Me Trudel réfère le Tribunal au paragraphe 138 de la défense.
12 h 35	Le Tribunal prend l'objection sous réserve.
12 h 38	Le Tribunal intervient.
12 h 40	Me Trudel poursuit ses représentations.
12 h 47	Suspension de l'audience
13 h 44	Réprise de l'audience
	Le Tribunal s'adresse à Me Trudel.
13 h 45	Me Trudel poursuit ses représentations. Interventions du Tribunal.
14 h 17	Me Trudel remet au Tribunal une copie de la lettre du 5 février 2019 de Me Poplaw dont l'objet est la <i>Demande de précisions et de communication de documents du 20 décembre 2018</i>

14 h 19

Réplique de Me Poplaw.

Interventions du Tribunal.

14 h 48

Me Trudel intervient. Il rappelle qu'il pourrait éventuellement vouloir interroger Mme Brenda Lee, comme il l'a mentionné au début de la présente audience.

14 h 50

DÉLIBÉRÉ sur la *Demande des défenderesses en rejet partiel des rapports d'expertise* (séquence 154).


Johanne Beaumont, g.a.